

# CONSEIL COMMUNAL

## Séance du 18 octobre 2022

La séance est ouverte à 21h31.

Présidence:

Mme A. Oger

Bourgmestre:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, C. Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin

MM. T. Auspert, L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (Les Engagés)

Mmes, C. Casseau-Guyot, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, G. Plennevaux, A-M. Salembier

MM. C. Capelle, D. Fiévet, F. Mencaccini, B. Sohier

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe (Ecolo)

Mmes A. De Gand, P. Grandchamps, C. Heylens

M. A. Gavroy

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)

MM. B. Guillitte

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)

Mmes M. Chenoy, N. Kumanova-Gashi, E. Tillieux

MM. J. Damilot, C. Pirot, K. Tory

M. L. Demarteau, Chef de groupe (DéFI)

MM. J. Lemoine (jusqu'au point 1), P-Y Dupuis (jusqu'au point 1)

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées et excusés:

Mme Ch. Deborsu, Echevine  
M. V. Maillen, Conseiller communal (Les Engagés)  
Mme A. Hubinon, Conseillère communale (Ecolo)  
M. E. Nahon, Conseiller communal (MR)  
Mme C. Collard, Conseillère communale PS  
M. F. Seumois, Conseiller communal (PS)  
Mme F. Kinet, Conseillère communale  
Mme F. Jacquet, Conseillère communale (PTB)  
M. R. Bruyère, Conseiller communal (PTB)

## ***Séance publique***

---

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

**Point 1:**

- Oui: majorité (Les Engagés, Ecolo, MR)
- Abstention: DéFI, PS
- Non: PTB

ORDRE DU JOUR

DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE .....	4
BUDGET ET PLAN DE GESTION .....	4
1. Exercice 2022: modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 .....	4
DEPARTEMENT DES SERVICES D'APPUI.....	23
MARCHES PUBLICS - FOURNITURES ET SERVICES.....	23
2. Acquisition d'un SAN, Storage Area Network: marché conjoint - accord .....	23
POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL .....	24
3. Néant.....	24

## Séance publique

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*J'ouvre donc la séance publique du Conseil avec ce point que vous attendez sûrement tous: l'exercice 2022, les modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n°2.*

*La parole est d'abord à Monsieur le Bourgmestre, pour une présentation succincte.*

### **DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE**

#### **BUDGET ET PLAN DE GESTION**

##### **1. Exercice 2022: modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2**

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Merci Madame la Présidente.*

*C'est effectivement votre serviteur, en qualité de responsable des finances et du budget qui va pouvoir faire le petit topo sur cette deuxième modification budgétaire de l'année.*

*Les exercices budgétaires sont toujours quelque chose de rébarbatif et pourtant c'est essentiel puisque c'est ce qui conditionne la faculté d'agir et de pouvoir dès lors procurer des services dans la diversité de ceux-ci à nos concitoyens.*

*Cette MB2 constitue, comme à l'accoutumée, le dernier travail budgétaire de notre exercice en cours qui introduit les ultimes mouvements, habituellement à la marge, en fonction de la réalité des engagements en dépenses, des droits constatés en recettes et de l'état d'avancement des projets d'investissement. Nous sommes donc face à un exercice essentiellement technique et peu politique.*

*Cette année, en raison de la situation financière consécutive à la crise et au phénomène sous-jacent d'inflation, vous pourrez cependant constater que les mouvements sont plus importants qu'à l'accoutumée.*

*Depuis la MB1, qui a été présentée et votée en juin, la situation financière déjà très alarmante à l'époque s'est encore dégradée et va impacter considérablement l'exercice 2023 et les suivants.*

*En effet, l'inflation galopante où tous les prix s'envolent, tant au niveau de l'énergie que des matières premières, avec comme corollaire l'indexation à répétition des salaires (6 en 14 mois et 3 indexations encore prévues en 2023) ainsi que l'augmentation des taux d'intérêt des emprunts, alors que dans le même temps, les recettes principales stagnent ou augmentent mais à peine à due proportion, sont autant de facteurs exogènes qui n'ont fait qu'accroître la dégradation des finances locales durant ces quelques mois d'été.*

*Pour l'anecdote, c'est aujourd'hui que dans un élan conjoint l'Union des Villes et Communes de Wallonie a souhaité tenir une conférence de presse pour tirer la sonnette d'alarme à l'égard de la situation de détresse de tous les pouvoirs locaux de Wallonie.*

*Suite donc à tous ces bouleversements externes à notre gestion locale, auxquels toutes les villes et communes sont confrontées, notre situation financière, à l'instar de celle de tous les pouvoirs publics, quel qu'en soit le niveau et d'une grande majorité aussi de nos concitoyens et concitoyennes est aujourd'hui très, très préoccupante.*

*D'une situation budgétaire maîtrisée et contrôlée en décembre dernier mais également à l'équilibre depuis plusieurs années en raison de notre rigueur de gestion et de notre travail d'assainissement des finances depuis plus de quinze ans, les effets des crises successives (Covid et inondations particulièrement), la guerre en Ukraine et ses conséquences non seulement en termes d'accueil des réfugiés mais surtout sur les prix de l'énergie ainsi que sur l'inflation des prix des matières premières notamment ont donc entraîné une explosion des dépenses jamais connue qui provoque un décrochage budgétaire maîtrisé pour cette année 2022 mais surtout hélas, une perspective de déficit structurel, d'une ampleur jamais égalée,*

estimée actuellement à près de 30 millions d'euros pour le budget 2023.

On peut raisonnablement espérer que l'épure s'améliore quelque peu à la faveur des prochains jours et que le déficit soit dès lors un peu moindre une fois que nous aurons pu injecter les derniers montants du fonds des communes que le Gouvernement wallon nous communiquera. Heureusement, là, ils ont maintenu l'indexation plus 1%.

Le budget 2023 n'est certes pas l'objet des débats de ce jour mais il m'a semblé important de déjà planter le décor de la situation financière escomptée pour les prochains mois et probablement les prochaines années.

S'il est vrai que la MB2 présente en apparence des résultats sensiblement meilleurs que ceux de la MB 1, c'est un miroir aux alouettes pour les prochains mois, un sursaut de vie d'un budget qui risque de se présenter structurellement à l'agonie.

En effet, si cette MB2 se présente en strict équilibre au global, c'est notamment grâce au rapatriement d'un montant de près de 32 millions d'euros en provenance du Plan Oxygène pour équilibrer l'exercice 2022 et également pour alimenter les réserves et provisions pour l'avenir.

Sans cet emprunt de crise, la MB2 présenterait aujourd'hui un déficit de près de 11 millions d'euros, soit près de 5 % du budget ordinaire.

Alors venons-en aux chiffres essentiels de cette MB2.

Le total des dépenses ordinaires de l'exercice propre s'élève désormais à plus de 236 millions d'euros.

Les dépenses de personnel, bien qu'intégrant les deux nouvelles indexations prévues pour cette année, diminuent globalement d'un million, soit -1,15 %, ce qui peut paraître effectivement contre intuitif. Pourquoi? En raison simplement d'un retard dans la concrétisation du plan d'embauche 2021, dû notamment à la difficulté de recruter certains profils actuellement en pénurie. On a eu l'occasion d'en parler lors de ma Commission.

C'est l'an prochain que la situation se compliquera davantage puisque les 5 indexations de 2022 seront alors budgétisées à 100 % de leur impact, en plus des 3 indexations actuellement prévues courant 2023.

Je rappelle qu'avant, on avait en moyenne une indexation tous les 18 mois. Nous sommes à presque 9 indexations sur la même période désormais.

Ces 8 indexations représentent au total une majoration des dépenses de personnel de près de 15 millions d'euros, pour pas un seul agent de plus. S'agissant de 2023, nous aurons l'occasion de revenir avec le détail des chiffres lors de notre Conseil du mois de décembre.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de l'ordre de 600.000 € (+ 1,81 %) dont les ajustements principaux concernent la propreté publique en raison de l'augmentation des coûts de traitement en lien avec la crise, les prestations de tiers en informatique en raison de la difficulté de recruter le personnel que nous avons pourtant prévu au plan d'embauche mais qui ne parvient pas à être attiré par la fonction publique (quand on voit le tapis rouge qui est déroulé aux informaticiens dans le secteur privé, avec carte essence, véhicule et j'en passe au niveau du package salarial, c'est compliqué pour les pouvoirs publics de rivaliser) et enfin, un poste honoraire notamment pour la désignation d'un certificateur PEB.

Notons que les dépenses d'énergie (je parle là de l'électricité et du gaz) sont actuellement, et depuis le début de la crise, immunisées en raison d'un contrat fixe mais ce contrat fixe se clôture malheureusement en décembre prochain. Inutile donc de vous dire qu'à l'instar des dépenses de personnel, c'est en 2023 que le plein impact de la crise énergétique se fera donc sentir sur ces postes de dépenses pour déjà une augmentation projetée – toute chose restant égale par ailleurs – de plus de 5 millions d'euros de surcoût par rapport à fin 2021.

Les dépenses de transfert augmentent de l'ordre de 400.000 € (+ 0,6%) et intègrent une majoration de la dotation au CPAS, pour près de 600.000 € ainsi qu'une augmentation de la dotation à la Zone NAGE à hauteur de 200.000 € mais parallèlement une diminution de près de 550.000 € de la dotation à la Zone de Police eu égard au boni acté au compte 2021 du côté

de la Zone de Police.

Ces dépenses actuellement maîtrisées seront inéluctablement majorées en 2023 notamment en raison de la structure des budgets de la Zone de Police et de la Zone NAGE composés tous deux à plus de 85 % de dépenses de personnel, pleinement impactés par les indexations successives mais surtout et aussi pour le CPAS et de ses missions sociales fortement sollicitées, d'autant plus en temps de crise aigüe.

Nous reviendrons donc en 2023 avec ces chiffres d'augmentation des dotations pour ces outils.

Les dépenses de dette augmentent de 700.000 € (+ 3,22%) en raison de la consolidation d'emprunts plus rapide que prévu compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêts court terme et long terme. Vous savez que l'on pratique toujours une gestion active de la dette. On a eu, pendant de nombreuses années, des taux très favorables. Ces taux aujourd'hui repartent à la hausse et donc en fonction de l'analyse qui est faite, il est jugé préférable de consolider dès à présent, à un taux encore maîtrisable, certains emprunts plutôt que de le faire ultérieurement au moment où on en aurait peut-être eu le besoin mais avec le risque à ce moment-là que le taux soit plus haut.

Revers de la médaille: cela veut dire aussi que l'on impacte plus précocement le budget ordinaire par rapport à ces emprunts contractés alors qu'il était prévu de le faire ultérieurement.

Là aussi, comme pour les autres dépenses, l'effet se fera surtout sentir à partir de 2023.

Par ailleurs, si l'augmentation est actuellement contenue, il faut noter qu'habituellement, la MB 2 traduit une baisse de ce type de dépenses. On est donc confronté à une double peine. On n'a plus la baisse mais en plus, on a l'augmentation.

Enfin, les dépenses de prélèvement augmentent de près de 20 millions d'euros pour alimenter les réserves et provisions sur base de l'emprunt Oxygène, d'une hauteur totale de près de 32 millions d'euros.

J'ai pu l'expliquer en Commission, mais cela me semble important de faire un peu de pédagogie là-dessus.

Vous savez que le Plan Oxygène est supposé – ou devrais-je plutôt dire à espérer que la Région wallonne puisse consolider ce mécanisme auprès des banques – permettre à ce que la Ville soit autorisée, jusqu'en 2026, à emprunter jusqu'à un maximum de 158 millions d'euros (on parlait, pour rappel, de 450 millions pour Liège et Charleroi) afin de couvrir des dépenses de fonctionnement. En soi, ce n'est déjà pas génial de devoir recourir à l'emprunt pour financer des dépenses de fonctionnement mais actuellement, on n'a pas d'alternative, il n'y a pas d'autre choix; la Région wallonne, prenant en charge pendant 20 ans, les intérêts et également 15% de l'entièreté du capital emprunté.

Dans l'état actuel des choses, au regard des projections pour autant que celles-ci puissent être un tantinet fiables – et on sait que c'est difficile de faire des projections fiables à 5 ans alors qu'aujourd'hui, on n'est déjà plus capable de les faire à 5 mois – si on s'en tient à ces projections, nous n'aurions pas le besoin impérieux de devoir mobiliser l'intégralité de ces 158 millions d'ici 2026.

Là où, pour l'information, Liège et Charleroi auront besoin de mobiliser leurs 450 millions pour terminer la législature...

Pour pouvoir éviter que l'on nous dise, en 2027 et en 2028, alors que l'on aura encore certainement un déficit structurel, que nous ne pouvons pas le combler en continuant d'aller utiliser une partie de ces 158 millions, parce que la date de péremption de 2026 serait dépassée, nous anticipons en constituant des réserves et provisions en allant pomper plus qu'il ne serait nécessaire dans le Plan Oxygène, pour combler notre déficit de l'exercice en cours afin de mettre de côté et que nous puissions, au-delà de 2026, utiliser ces réserves et provisions le moment venu pour pouvoir combler les déficits structurels qui se poursuivraient.

C'est un mécanisme que nous avons défendu et plaidé auprès du CRAC. D'autres grandes villes ont plaidé le même mécanisme auprès du CRAC mais à l'heure où nous nous parlons,

nous n'avons toujours pas décision officielle du Gouvernement qui valide ou pas le mécanisme. Donc on peut l'espérer.

C'est cette logique qui explique pourquoi nous constituons des réserves et provisions à hauteur de près de 32 millions d'euros, alors que dans le même temps je vous explique que nous avons un déficit à devoir combler pour lequel on fait appel au Plan Oxygène. On mobilise Oxygène pour combler le déficit mais aussi au-delà pour constituer précautionneusement et anticipativement ces réserves et provisions pour nous aider à passer le cap des années qui suivront 2026, qui que sera au gouvernail de la Ville. C'est une démarche d'intérêt collectif.

Comme vous pouvez donc le constater, l'impact de la crise sur cette MB 2 reste actuellement limité en raison de l'intégration, dès la MB1, de paramètres d'augmentation d'un grand nombre de dépenses, en raison aussi du bouclier actuel que constituent les contrats fixes en électricité et en gaz mais on décompte désormais les semaines ou encore de l'impact partiel et limité des indexations sur 2022 pour la Ville et ses entités consolidées puisque l'on n'aura pas encore l'indexation plein pot pour une année entière.

C'est donc vraiment l'épuration 2023 qui sera la plus douloureuse.

Le total des recettes ordinaires de l'exercice propre s'élève à 237 millions d'euros.

Je passe donc maintenant aux recettes, vous l'aurez compris.

Les recettes de transferts augmentent de 1,9 millions d'euros (+ 0,99%) par rapport à la dernière MB, en raison de divers ajustements à la hausse dont notamment 663.701 € pour le fonds des communes, 630.000 € pour les additionnels à l'impôt sur les personnes physiques (IPP) et 95.000 € pour la dotation Namur Capitale, mais aussi de quelques ajustements de recettes diverses à la baisse suite aux constats effectués en cours d'exercice.

Pour votre parfaite information, à la clôture de cette MB2, l'actualisation des prévisions relatives aux additionnels au précompte immobilier (PI) n'était pas encore connue et cette recette n'affiche donc pas de modification malgré qu'elle soit importante.

Les recettes de prélèvement sont majorées de 19,3 millions d'euros pour intégrer la recette du droit de tirage sur la Plan Oxygène à son maximum potentiel, soit à hauteur d'un peu moins de 32 millions d'euros, en vue d'équilibrer le déficit à l'exercice propre (11 millions) mais surtout d'alimenter les provisions pour faire face aux inéluctables déficits des exercices futurs. C'est ce que je venais de vous expliquer.

Enfin, je n'aborderai pas plus longtemps les recettes dont les mouvements budgétaires sont objectivement marginaux par rapport au total des recettes ordinaires. On parle de variation de 110.000 € sur 237 millions mais si vous voulez vraiment le détail, on peut en reparler.

Après l'ordinaire, un mot quand même de la MB2 extraordinaire.

Le programme d'investissement de la Ville s'élève, après cette seconde MB, à 73,7 millions d'euros, financés en gros 50/50 par emprunts et subsides. Pour être précis, c'est 37,4 millions d'euros par emprunts et 35,3 millions par subsides et un petit million, globalement, par prélèvement sur le fond de réserve et par intervention de tiers.

Habituellement, à chaque MB 2, les projets d'investissement sont toujours adaptés en fonction de l'état d'avancement des cahiers des charges, des procédures d'attribution et également au regard de la possibilité d'attribuer ou pas les fameux marchés avant la fin de l'année. On fait le topo pour voir si certains cahiers des charges, projets ont pris du retard ou pas et s'il sera possible des les attribuer ou non.

Cette année, en plus de cet exercice habituel, le Collège a dû revoir les projets pour notamment y intégrer les majorations et les révisions de prix sur les projets à attribuer et également aux antérieurs, sur les travaux en cours.

Vous le savez, les coûts des matériaux augmentent de 25, 30, 35% et donc pour pouvoir simplement clôturer les chantiers qui étaient déjà en cours, il nous faut mobiliser des crédits supplémentaires et donc augmenter nos parts d'emprunt ou, à l'inverse, pour pouvoir permettre l'attribution de marchés qui avaient été lancés, on doit aussi revoir le crédit pour disposer des fonds suffisants pour permettre l'attribution du marché.

*A toutes fins utiles, précisons malgré ce que je viens d'évoquer que la balise pluriannuelle d'emprunt, fixée par la Région wallonne, est actuellement toujours respectée.*

*Pour le surplus, les projections à cinq ans ne seront pas abordées – j'en ferai l'économie puisqu'aujourd'hui elles sont très peu pertinentes en raison des fluctuations et incertitudes financières et budgétaires qui pèsent sur tous les pouvoirs publics mais aussi et singulièrement sur les pouvoirs locaux depuis le vote du plan de gestion. Je pense que c'est le plan de gestion dont on pourra s'enorgueillir que l'on a été la première Ville à adopter mais c'est aussi celui qui aura été périmé le plus rapidement possible puisqu'à peine adopté, deux mois et demi après, la guerre en Ukraine se déclenchait. Ce que l'on a donc pu décider comme plan de gestion, n'est plus vraiment à l'ordre du jour même s'il est toujours à l'examen du Gouvernement wallon, en parallèle du Plan Oxygène.*

*Ces projections actualisées devront néanmoins accompagner le budget 2023, on pourra donc en débattre en décembre prochain même si je crains que, dans deux mois, il nous faudra prendre ces projections avec tout autant de pincettes et de relativisme que ce que l'on ne pourrait faire aujourd'hui.*

*Comme je vous l'exposais en introduction, si la situation financière s'aggrave de mois en mois et que le décrochage budgétaire, à hauteur de 11 millions de cette MB2, est globalement maîtrisé, l'exercice pour 2023 sera beaucoup, beaucoup plus compliqué.*

*Si nous savons que, actuellement et pour quelques exercices encore, ces déficits pourront être temporairement comblés par le recours au Plan Oxygène et si nous sommes tous parfaitement conscients qu'emprunter pour assurer les dépenses courantes n'est qu'une emplâtre sur une jambe de bois, nous n'avons aujourd'hui – au niveau des villes et des communes, pas seulement au niveau de Namur – malheureusement aucune autre option si nous souhaitons maintenir la Ville en état de marche, le personnel ainsi que les services aux citoyens.*

*Cependant, même avec ce Plan Oxygène, nous ne pouvons rester attentistes les bras croisés et nous devons aussi faire une part du chemin pour réduire les déficits annoncés, en prenant des mesures en interne pour corriger la trajectoire et pour pouvoir bénéficier des aides régionales parce que la Wallonie ne nous octroie pas non plus d'aide si l'on ne témoigne pas d'un peu d'effort à réaliser de notre côté. Je peux la comprendre. Elle ne peut pas, alors qu'elle est elle-même déjà à l'agonie budgétaire, se serrer financièrement par un plan d'aide aux communes et considérer que les communes n'ont aucun effort à faire.*

*Du reste, ce ne serait pas raisonnable que nous ne participions pas non plus à notre juste part d'effort à la lumière des déficits structurels qui s'annoncent pour de nombreuses années parce que, même quand viendra la fin du Plan Oxygène, dans 4, 5, 6 ans, la part structurelle du déficit risquera de rester importante. S'il n'y a pas, à ce moment-là, du côté de la Wallonie un nouveau plan quelconque qui puisse être sorti des limbes, nous serons alors en phase d'acharnement thérapeutique auprès des villes et des communes. Le meilleur moyen, à nouveau, de préserver les services aux citoyens et les contrats d'emploi de notre personnel, c'est quand même de faire aussi une part d'effort anticipativement pour essayer de réduire le plus largement possible ce déficit; même si à un moment donné on arrive à la corde et qu'on ne sait plus faire pleurer ou saigner une pierre.*

*Dans les mois à venir, des choix devront donc être opérés au niveau des projets à mener ou à poursuivre, tant au budget ordinaire que dans les investissements. Ce sera d'ailleurs l'objet du budget 2023 puisqu'il y aura déjà là une série de mesures qui seront reflétées.*

*Je tiens aussi pour terminer à insister sur le fait que, malgré ces difficultés financières, nous mettrons tout en œuvre pour continuer à assurer nos missions premières ainsi que le meilleur service aux citoyennes et citoyens ainsi qu'apporter l'aide requise aux plus faibles d'entre nous, notamment au travers du CPAS et des autres missions sociales.*

*Enfin, comme déjà exprimé à la ligne hiérarchique et au personnel communal fin septembre dans le cadre des mesures budgétaires envisagées, le personnel sera préservé au maximum et nous ferons tout ce qui est entre notre pouvoir pour que l'on puisse éviter tout licenciement pour raisons économiques dans les prochaines années.*



*Cette MB2 représente donc le calme avant la tempête qui va nous imposer de réduire la voilure mais comptez sur la force de votre équipe pour maintenir le cap d'un service au public.*

*Avec les membres du Collège, je reste évidemment à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions sur cette MB2 dont les considérations formulées sont certes plus réalistes et politiques mais dont foncièrement les modifications apportées dans les articles budgétaires trouvent leur origine davantage dans des corrections techniques, comme j'ai pu le préciser.*

*Merci Madame la Présidente.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci aussi, Monsieur le Bourgmestre pour cet exposé toujours aussi clair que d'habitude.*

*Je vais maintenant passer la parole aux Conseillères et Conseillers. Je vois déjà Monsieur Warmoes.*

*Je vous en prie, vous pouvez réagir par rapport à ce que vous venez d'entendre.*

**M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:**

*Merci Madame la Présidente.*

*J'ouvre la danse alors.*

*Je vais d'abord remercier Monsieur le Bourgmestre pour avoir synthétisé ce que l'on avait déjà vu en partie en Commission et surtout remercier le Département de Gestion Financière (DGF) et Messieurs Detry et Forain ici présents pour l'exposé qu'ils ont fait en Commission, pour les réponses aux questions en Commission et les quelques questions que j'avais encore par mail – je n'ai toujours pas tout compris mais soit – et en général pour le travail de qualité fourni.*

*Monsieur le Bourgmestre,*

*Vous avez dit que c'est un exercice technique et pas politique. Je vais commencer par quelques considérations générales. Je vous rassure, je vais être très bref.*

*La première chose, c'est qu'en tant que PTB, on prend comme vous bonne note de l'inflation galopante, 11,7% en septembre, et de son impact désastreux sur les finances communales mais surtout à cause d'un manque de décisions fortes de la part du Gouvernement Vivaldi. Ce n'est pas vous, Monsieur le Bourgmestre, qui allez me contredire à ce niveau-là (pour avoir vu le QR, le débat de la semaine passée, même si c'était la même personne avec une autre casquette).*

*Pour anticiper à ceux qui diraient: "Vous n'avez qu'à dire cela au Parlement fédéral", si j'étais un peu en retard aujourd'hui, c'était justement parce que j'insistais encore auprès de la Ministre de l'Énergie pour que l'on bloque les prix de l'énergie, finalement qui est la base de cette inflation.*

*Je n'en dirai pas plus ici, sauf 2 chiffres.*

*Le BEL20, les 20 entreprises principales en Belgique cotées en Bourse, ont distribué en 2020 et 2021, 13 milliards de dividendes aux actionnaires. Nous avons estimé les surprofits, donc ce qui en plus que le profit normal à cause du prix de l'énergie d'Engie pour les années 2021 à 2024, simplement pour ses centrales nucléaires, à 9 milliards d'euros. Je dis cela parce que je trouve que l'on ne peut pas oublier qu'il y a des gagnants dans cette crise et il y en a pour qui les choses vont bien. Ce n'est pas normal qu'il y ait de tels montants qui soient engrangés et distribués en dividendes aux actionnaires alors que la Ville doit emprunter, j'y reviendrai, et racler les fonds de tiroirs. Je pense que ce sont les mots que vous avez utilisés, Monsieur le Bourgmestre, en Commission.*

*Un troisième point, nous avons bien compris et je vous ai explicitement posé la question en Commission, Monsieur le Bourgmestre: il n'y a pas de nouvelles mesures ici dans le cadre de cette MB2. C'est d'ailleurs pour cela que vous avez dit que ce n'était pas politique.*

*Je veux juste dire que, comme beaucoup de Namurois certainement, nous attendons la boule*

au ventre le budget 2023. Vous avez déjà eu une mise au vert, vous avez déjà un budget provisoire mais dont on ne connaît pas les détails et qui sera effectivement, comme vous l'avez bien dit ici, le plat de résistance.

J'espère juste, et j'y reviendrai, qu'il n'y aura pas de coupes au niveau du personnel. Vous l'avez redit mais j'en dirai encore quelque chose tout de suite mais pas non plus dans l'associatif. Nous sommes en crise et le tissu associatif est quand même important en temps de crise. Cela fait partie du filet de sécurité avec le CPAS et les services sociaux de la Ville par rapport à la population qui vit des moments difficiles.

J'espère aussi, c'est un souhait, que vous avez aussi pensé au niveau des recettes – même si le pouvoir communal a peu d'impact sur les recettes – il y a moyen d'être créatifs aussi, je reviens régulièrement avec cela. Par exemple, nous n'avons toujours pas de taxe sur les bureaux à Namur alors que nous comptons de nombreux bureaux. J'ai salué, à la séance précédente, l'idée par exemple de DÉFI. Pourquoi ne pas avoir une petite taxe sur Cambio pour qui on réserve, par exemple, des emplacements. J'espère que, dans la marge de manœuvre que vous avez au niveau de la taxation de ceux qui peuvent se le permettre, vous aurez pensé à cela aussi.

Enfin, dans le général, il y a cette fameuse taxe sur les déchets qui est quand même un gros poste dans le budget, 6 millions environ et qui risque d'exploser simplement par le fait de la collecte et du traitement des déchets, déjà rien que la collecte, le prix du carburant augmente aussi pour le BEP bien entendu. Le coût-vérité est vraiment un système que nous n'avons jamais approuvé et qui montre toute sa perversité dans la situation actuelle. Nous sommes obligés – nous avons imposé nous-même mais je pense que cela a été imposé par le CRAC mais en tout cas, il y a une certaine marge – à Namur de répercuter 100% de ce coût-vérité vers les citoyens et vers les indépendants. Vous avez annoncé, Monsieur le Bourgmestre, que l'on aurait une augmentation de 6%. On pourrait dire que cela va encore mais pour 2024, puisqu'il y a 2 ans de retard, on va répercuter le coût-vérité de 2022 et on risque d'avoir une explosion de cette taxe sur les déchets. 2024, année particulièrement sensible, vais-je dire, sauf si la Région wallonne, comme elle l'a proposé, neutralise l'augmentation de ce coût de la collecte et du traitement des déchets suite à l'inflation.

A suivre.

J'avais encore deux remarques plus en détails sur cette MB2.

D'abord, par rapport au personnel. On a un volume d'emploi d'environ 1.600 personnes. J'ai demandé quelques chiffres en plus et je dois vous avouer que c'est une situation complexe. On a, en MB2, 1.067.000 € en moins sur le poste du personnel qui est, en partie en tout cas, lié au fait que le plan d'embauche 2022 compte en ce moment 53 unités non concrétisées, donc des embauches prévues cette année-ci si j'ai bien compris – vous rectifierez si ce n'est pas correct, Monsieur le Bourgmestre – 53 embauches qui n'ont pas pu être faites mais qui sont sur le plan d'embauche et qui auront donc leur plein effet en 2023, donc sur lesquelles il y a un retard. C'est quand même beaucoup.

Je voulais juste faire cette remarque-ci parce que vous l'avez encore réaffirmé aujourd'hui, Monsieur le Bourgmestre. Vous avez dit que vous allez préserver au maximum le personnel en évitant tout licenciement économique. Bien entendu, il y a deux choses.

Une chose est de ne pas licencier, une autre chose est de préserver le volume de l'emploi, c'est-à-dire remplacer le personnel qui s'en va. Cela nous préoccupe bien entendu puisque l'on veut que la Ville puisse continuer à assurer tous ses services (et idéalement encore en avoir d'autres) et ne pas être réduite aux missions régaliennes, si l'on voit l'ossature la plus réduite que la commune pourrait avoir. Le personnel représente les services que la Ville offre ou remplit vis-à-vis de ses citoyens.

Je trouvais intéressant de voir – c'est peut-être un petit saut de côté – la balise. Vous avez parlé de la balise d'endettement mais il y a aussi la balise par rapport aux frais de personnel qui est de 43,5% entre les dépenses de personnel et le total des recettes, balise imposée par le CRAC si j'ai bien compris. Celle-là est dépassée puisqu'en 2019, elle était de 41,72%. Elle est maintenant, avec la MB2, à 44,69% et vous prévoyez qu'elle soit à 47,5% en 2023. Cela

*veut juste dire, ce n'est pas une surprise, que pour le coût du personnel, à cause des indexations (heureusement qu'il y a ces indexations, cet argent reviendra via l'IPP) il y a un déséquilibre. La part des salaires augmente dans le budget communal et les recettes ne suivent pas. C'est cela que veut dire cet indice, si j'ai bien compris.*

*Un dernier point sur l'augmentation de la charge de la dette.*

*On a, en MB2, une augmentation de 3,22% par rapport à la MB1 mais on a une augmentation de 17,5% vis-à-vis de 2021. Cela fait 2,5 millions en plus de charge de la dette. On m'a expliqué que c'est surtout parce que l'on a voulu consolider certains emprunts. Ce qui est positif puisque l'on veut anticiper une hausse des taux. La conséquence de la consolidation de ces emprunts c'est que l'on doit prévoir plus de remboursement de capital, c'est évident et plus rapidement que prévu.*

*Je partage vos mots quand vous avez dit que nous n'avons pas d'autre choix, que la Ville n'a pas d'autre choix que de faire appel au Plan Oxygène au maximum de la tranche qu'il lui est réservée, si je peux utiliser ce mot-là, alors qu'à l'origine vous ne comptiez pas le faire. Le Plan Oxygène, c'est 15 % du capital et les intérêts jusqu'à 2041. Ce qui veut dire que pendant 20 ans, cela aura déjà été remboursé. A partir de 2041, ils seront supportés par la Ville. Je ne sais pas quelle majorité il y aura ici en 2041 à la Ville mais ce qui est certain, c'est que c'est la prochaine génération (19 ans).*

*On peut se réjouir que la Région wallonne prenne ces intérêts en charge pendant 20 ans et prenne 15% du remboursement du capital en charge mais il ne faut pas oublier que les Namurois sont des Wallons aussi, donc c'est plus partagé mais les Namurois sont des Wallons aussi.*

*En ce qui nous concerne, pour conclure, nous estimons que ce n'est pas aux travailleurs, pas aux Namurois de payer cette crise. Quelqu'un devra payer tous ces emprunts à l'avenir. Nous continuerons à nous battre, à notre niveau, pour que ce soit ceux qui s'enrichissent dans cette crise et ceux qui se portent bien et qui ont les épaules les plus fortes qui le paient.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur Warmoes.*

*Monsieur Demarteau, vous avez aussi souhaité avoir la parole. Je vous en prie.*

**M. L. Demarteau, Chef de groupe DéFI:**

*Merci Madame la Présidente.*

*Je voudrais à nouveau remercier les services et le Bourgmestre pour la présentation en Commission. Il y a maintenant 4 ans presque jour pour jour que nous avons été élus mais les budgets ne se ressemblent pas, les MB non plus. Même si nous nous habituons au rythme auquel chaque document arrive, nous ne nous habituons pas par contre à sa forme et à son contenu. Chaque MB ou chaque budget apporte ses spécificités, ses nouveautés et sa nouvelle manière de fonctionner donc, en tant que jeunes mandataires, on ne peut que le relever.*

*On peut retenir aussi que, dans les propos du Bourgmestre ici et je pense que cette petite phrase n'aura jamais eu autant de poids que maintenant, c'est: "toute chose restant égale par ailleurs" parce que l'on ne sait pas de quoi demain sera fait. On en arrive à une Ville qui ne peut plus faire de projections quinquennales, comme elle le faisait à l'accoutumée, pour voir demain. C'est alarmant parce que, pour ma génération, pour nous en tant que jeunes qui débutons en politique mais qui débutons aussi dans notre vie personnelle, on se dit que si notre commune, si les pouvoirs qui sont normalement les endroits les plus stables, ne peuvent pas avoir de projections, où va-t-on alors, nous? Comment pouvons-nous, demain, faire des projets, pouvoir avoir une manière de fonctionner, une vision en se disant que les projets ne seront peut-être plus ceux que l'on pouvait imaginer parce que le contexte budgétaire ne sera plus le même? C'est vrai que c'est alarmant.*

*On peut se rendre compte que des choix devront être faits. Nous sommes impatients de pouvoir voir ce qui pourra être ajusté dans le budget 2023. C'est de nouveau une nouvelle*

*manière de fonctionner, une nouvelle manière de voir les choses. On se rend bien compte que, même pour la majorité ou l'opposition, la manière de fonctionner que l'on a pu avoir et la vision que l'on avait en début de législature a complètement été revue, remodelée par toutes ces crises successives.*

*Ce qui est alarmant aussi et que l'on aimerait soulever avant que je puisse conclure parce que je ne serai pas très long, c'est le problème d'emploi. Les pouvoirs locaux ont de plus en plus de mal sur des métiers plus qualifiés ou certains profils spécifiques d'attirer les jeunes ou les moins jeunes sur certains emplois. C'est un réel problème parce que, quand les services sont grands – on peut parfois se dire qu'à la Ville, on a de grands services et bien sûr de grands besoins aussi – on peut essayer de palier avec une personne déjà présente. Dans d'autres communes, si cette personne est manquante, c'est un service qui ne va pas à la population.*

*Nous sommes pour réfléchir sur toute la condition et tous les avantages qui peuvent être offerts par la fonction publique, tout ce qui peut être offert pour la nouvelle génération pour les personnes qui souhaitent être investies dans leur vie locale mais tout en étant, si pas lésées mais ne pas y perdre juste parce qu'ils ont un engagement. C'est ce qui est vraiment dommageable. En attirant des talents au sein de nos communes, au sein de nos pouvoirs locaux, on ne pourra que rayonner et trouver peut-être les moyens qui permettront à nos budgets futurs et à nos missions futures d'avoir une qualité, tout en essayant de rester raisonnés. Pour nous, c'est vraiment un problème, cet emploi. C'est dommageable que l'ambition – même si elle peut avoir n'importe quel poids politique – de vouloir engager et de créer de nouveaux postes aussi au sein de la Ville, soit freinée par ce manque parce que les pouvoirs locaux n'attirent plus. Je peux vous dire que moi, en tant que mandataire local maintenant (pourtant pour les pouvoirs locaux, c'est passionnant, c'est quelque chose où l'on apprend chaque jour), avec ma petite casquette de Conseiller communal, je peux dire que l'avantage n'est pas sur papier, sur la fiche salariale ou dans les avantages extra-légaux mais que c'est une passion et je pense que chacun peut s'y frotter à un moment.*

*C'était la petite digression mais qui était importante pour moi pour avoir une petite lumière dans ce contexte difficile, surtout avec 2023 qui arrive. On peut se rendre compte que la soirée qui sera consacrée au budget initial de la prochaine année sera longue. Pour nous aussi, l'analyse sera longue et complexe.*

*En tout cas, nous resterons sur une abstention sur la MB, bien que nous ayons voté contre le budget mais on se rend compte du travail colossal et que ce n'est que le début, on n'a que les premières vagues du tsunami qui va arriver sur nos finances communales.*

*Merci Madame la Présidente.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci aussi Monsieur Demarteau. Nous avons été sensibles à toute la passion qui se dégageait de votre exposé.*

*Qui souhaite encore prendre la parole? Monsieur Martin.*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Merci Madame la Présidente.*

*Je voudrais m'associer aux remerciements ce soir et des services non seulement pour les présentations mais aussi pour les réponses qui ont été fournies suite aux questions qui ont été posées à la Commission. Il est toujours utile de pouvoir s'en inspirer.*

*Vous disiez tout à l'heure que ce n'était pas une réflexion politique, en tout cas une MB politique. Vous avez quand même un peu présenté le menu du mois de décembre. On sait que ce sera difficile. On s'y prépare. On sera attentif à toutes les économies en termes de dépenses et de recettes, par rapport à ce qu'il faudra faire comme exercice, qui s'avère déjà difficile, nous l'avons entendu.*

*Néanmoins, je souhaite revenir sur ce que vous avez vous-même avancé sur le ballon d'oxygène (cela porte bien son nom) apporté par la Région et les apaisements que vous pouvez avoir par rapport au Gouvernement, qui met tout en œuvre pour. Même si, sur le papier,*

*ce n'est pas encore sorti. On peut leur faire confiance par rapport à cela, les signaux sont au vert mais ils vous informeront relativement tôt. Ils me disaient en fait que c'est à cause du plan de gestion de Namur que le plan d'Oxygène était au ralenti. Non, c'est une blague puisqu'il est à l'analyse aussi.*

*J'avais quelques points d'attention quand même sur le personnel.*

*Tout d'abord, j'ai pu entendre au moment de vos interventions en Commission, sur le fait qu'il y avait certains métiers difficiles à trouver. Cela on peut en effet y circonscrire. Il est clair qu'il y a toute une série de métiers qui ne sont pas attirés par la fonction publique. On peut le regretter. Par contre, il y en a d'autres pour lesquels on peut regretter qu'il n'y ait pas eu davantage d'attention. Je prends l'exemple du subside relatif aux initiatives locales d'intégration. Ce sont quand même des emplois qui sont quand même plus facilement absorbables. On peut regretter que la subvention n'ait pas pu trouver un écho quand on sait, en plus, que beaucoup d'associatifs rament et auraient pu percevoir ce montant-là. Il faut naturellement être attentif à ce que l'on puisse faire en sorte de gérer au mieux les subventions que l'on va percevoir à gauche et à droite.*

*Vous disiez tout à l'heure que l'effort, on l'espère, viendrait de la Wallonie dans 3, 4 ou 5 ou 6 ans, en fonction de la durée de vie du ballon d'oxygène, Wallonie et Fédéral puisque Zone de Police, Zone de secours, on revient toujours avec le même disque mais c'est important. Dans les combats, par exemple sur la Police, des mesures ont été apportées même si ce n'est qu'une petite mesurette mais des mesures et des signaux positifs sont arrivés. Il faudra naturellement continuer le combat et être attentif.*

*J'avais encore une question en matière de personnel. Je souhaite d'abord remercier au passage la Région et la Ministre Morréale qui a alloué une enveloppe supplémentaire de 95 millions pour les APE.*

*Est-ce que, déjà dans l'exercice de la MB2, la modification a été faite? C'est une vraie question. Ok, cela veut dire qu'il faudra indiquer la recette. Les éléments seront d'autant plus positifs. On peut s'en réjouir. Pour 2023, même chose, il faudra que l'on puisse accorder cette attention-là, pour ce qui est du fond de communes, vous en avez parlé, de l'indexation aussi qui nous fera du bien.*

*Voilà en tout cas pour ce qui concerne mon intervention. J'imagine que mon collègue va prendre le relais.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur Martin.*

*Je crois que votre collègue, Monsieur Damilot, a envie de continuer. Je vous en prie.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Envie, c'est une façon de parler.*

*D'abord, vous aurez constaté que j'ai pris du recul par rapport aux discussions sur le budget. Ce qui ne signifie absolument pas un désintérêt. Je continue à vous suivre attentivement et je vous en donnerai la preuve dans un instant.*

*Je ne dirai pas que je serai court parce que ceux qui disent qu'ils sont courts sont très longs. Moi, je vais vous dire que je vais être très long, en espérant être très court.*

*Ce sont plutôt des questions que j'ai à vous poser.*

*Si j'ai bien compris, j'avais posé la question il y a quelques mois sur l'augmentation de la facture énergie. A l'époque, on m'avait dit que Namur avait échappé à cela suite au contrat qui avait été signé. Je pense que le contrat arrive à son terme fin de cette année-ci et que des discussions ont été entamées pour un renouvellement de contrat, en ne sachant pas très bien, on essaierait d'avoir une partie fixe et une partie variable mais vous avez tout à l'heure donné le chiffre de 5 millions. J'aimerais que l'on m'explique parce que cela me paraît tellement énorme. 5 millions pour quelle période et à partir de quand? C'est la première question.*

*La deuxième question: j'ai lu, peut-être que mon information n'est pas correcte, qu'il y aurait une non-augmentation de la facture déchets. Ce serait une décision qui aurait été prise au niveau du Gouvernement wallon. Est-ce que vous pouvez me dire ce que cela signifie pour les finances de la Ville et pour les contribuables?*

*La troisième question: j'ai entendu aussi qu'avec les investissements d'Ores, les dividendes des années prochaines ne seraient peut-être pas, pour les communes, aussi assurés et aussi élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Est-ce que vous avez des informations à ce sujet?*

*Enfin, ma quatrième question, je l'ai vraiment prise au vol. Je dois reconnaître que j'ai été assez éloigné de l'actualité wallonne et namuroise mais j'ai vu que le dossier "deuxième pilier de pension" avait ressurgi. Sauf distraction je n'ai pas entendu, dans l'exposé de ce soir, la moindre allusion à cela. Si je me souviens bien, l'année dernière, Ethias et Belfius qui géraient les contrats "deuxième pilier de pension" ont résiliés les contrats. A la Ville, au moment du budget, vous nous avez dit avoir privilégié l'augmentation du pouvoir d'achat au travers du chèque-repas et du chèque-cadeau ou du chèque-service (je ne sais plus comment on l'appelait), et que vous abandonniez le deuxième pilier de pension qui, auparavant, avait été budgété grosso modo à 1 million dans l'hypothèse où l'on aurait retenu la formule de 3%.*

*J'ai lu mais je ne suis pas sûr d'avoir compris que le dossier est un peu revenu à la surface, ces dernières semaines ou ces derniers mois, qu'Ethias aurait refait un contrat avec le SPF Pensions et que des conditions "plus avantageuses" auraient été prises, peut-être que vous pourrez le préciser, à la condition que les communes concluent ce contrat avant le 31 octobre. Nous sommes le 18 octobre. Je n'ai rien entendu donc j'imagine, vous me le direz, que la commune ne compte pas entrer dans ce système-là. Auquel cas, pourriez-vous me dire ce que cela signifie éventuellement comme conséquence pour la Ville et pour le personnel?*

*Une dernière réflexion. Je vous ai lu et je n'étais pas présent lors des comptes et de la MB1 mais j'ai lu l'intégralité du procès-verbal. Vous savez que cela me paraît encore plus long de vous lire que de vous écouter.*

*(Rires dans l'assemblée).*

*Je voulais vous le dire. Surtout que je trouvais que vous aviez pris vraiment beaucoup de soin à énumérer la lasagne de toutes les tuiles qui nous sont tombées sur la tête. Je vais vous dire: si j'avais été à votre place, j'aurais fait pareil.*

*Je me disais qu'un lecteur distrait, en lisant votre intervention, aurait pu penser que finalement la Ville n'était plus qu'un organisme comptable, chargé de comptabiliser tout ce qui lui tombe sur la tête, parfois de recevoir quelques miettes et que nous n'avions finalement plus beaucoup d'autonomie.*

*J'ai entendu, dans la fin de votre exposé, que nous ne serions pas dispensés de voir quels efforts éventuels nous pourrions faire. Je vous remercie pour cette phrase-là qui me paraît très raisonnable.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci Monsieur Damilot.*

*Y a-t-il encore des Conseillers qui souhaitent s'exprimer ou puis-je passer la parole à Monsieur le Bourgmestre?*

*Apparemment, vous avez la parole.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Merci Madame la Présidente.*

*Merci à chacun d'entre vous d'être intervenu. Je me réjouis finalement que Monsieur Damilot préfère m'entendre en live plutôt que de me lire a posteriori. Je ne suis pas trop chagriné que ce soit parfois long et rébarbatif à parcourir comme procès-verbal parce que je ne pense pas me tromper en disant qu'il y a quand même peu de citoyens qui se jettent dessus, pour pouvoir lire cela les longues nuits d'hiver, même si c'est probablement potentiellement soporifique.*

Monsieur Warmoes,

*Je vais revenir juste sur l'un ou l'autre élément que vous avez évoqué. Pour le reste, c'était une série de considérations que vous souhaitiez partager.*

*Il est vrai qu'il y a une différence entre ne pas licencier et maintenir le volume d'emploi. L'honnêteté m'impose de vous dire deux choses.*

*Aucun mandataire public aujourd'hui raisonnable et honnête ne peut évacuer d'un revers de main la perspective qu'il faille, un jour, recourir à des licenciements dans les années qui viennent. Ce serait malhonnête et irrespectueux de dire l'inverse. C'est pour cela que je ne dis pas qu'il n'y en aura jamais. Je dis que le maximum sera fait parce que c'est cela l'engagement du Collège communal pour éviter d'être confronté un jour à cette perspective. Nous nous battons avec énergie, vous qui êtes aussi un homme de combat, vous savez ce que c'est, pour que cela n'arrive pas. Mais personne ne peut évacuer l'hypothèse, aussi funeste soit-elle.*

*Le lien est assez évident à faire entre la question du maintien du volume de l'emploi et le souhait d'éviter les licenciements. Pour éviter les licenciements, nous devons agir sur le volume de l'emploi en ayant l'honnêteté de vous dire qu'il devra être réduit. Si nous avons démarré la législature avec des perspectives budgétaires qui étaient beaucoup plus radieuses, nous avons assaini les finances, retrouvé l'équilibre budgétaire, plus de 20 millions de côté, nous avons dit dans notre Déclaration de Politique Communale (DPC): ce sera la législature où nous rendrons au personnel une part de l'effort qu'il a lui-même consenti pendant 10, 15 ans pour assainir les finances.*

*C'est pour cela que la réflexion s'est faite, dans un premier temps sur le second pilier et que, découragés par le CRAC, convaincus par nos analyses financières et nos projections que ce n'était pas, sur le plan comptable j'en conviens, l'option la plus raisonnable pour les finances communales, nous avons alors décidé d'augmenter la valeur faciale du chèque-repas dès cette année et décidé, pour l'année prochaine, d'octroyer en fin d'année des chèques-consommation au personnel, de manière à accroître de l'ordre de 400 à 450 euros net son gain poche sur une année; un peu plus d'ailleurs pour les bas salaires que les autres.*

*Nous avons dit, dans notre plan de gestion, que nous allions désormais vu ces perspectives plus positives, remplacer 3 départs sur 4 à la pension. Aujourd'hui, il faut être lucide. Nous ne pourrions remplacer que 1 sur 4. Pour ne pas devoir licencier du personnel, il nous faudra alors agir sur le non remplacement de celui-ci lors d'une série de départs.*

*Bien plus que de parler de plan d'embauche à l'avenir, même s'il en restera, on devra surtout travailler sur les questions de mobilité interne, en espérant qu'elles soient les plus volontaires possibles. Je rappelle aussi qu'un statut, il s'assume dans toutes les faces de la pièce c'est-à-dire pour les avantages qu'il représente mais aussi pour la contrainte qui y est parfois liée, c'est-à-dire aussi la capacité de l'autorité de pouvoir faire activer la mobilité, quand les besoins des services sont impératifs.*

*Il n'y a pas de volonté, Monsieur Warmoes, de réduire la Ville à peau de chagrin pour se concentrer uniquement sur ses missions régaliennes. Ce serait un non-sens absolu et personne ne l'imagine.*

*Par contre, il est certain qu'il nous faudra ouvrir une réflexion sur les missions que nous exerçons, sur les activités que nous finançons, sur les prestations que nous opérons pour voir s'il reste pertinent ou pas de toujours en faire certaines et que l'on ne puisse pas alors, dans certains cas de figures – surtout quand le secteur associatif le fait déjà très bien, des acteurs du non marchand voire des opérateurs privés – voir s'il n'y a pas lieu, sans que cela ne pose un préjudice sensible pour les concitoyennes et les concitoyens, de réduire la voilure de nos actions. Cela s'analyse au cas par cas.*

*En tout cas, je l'ai dit et redit dans mon introduction: nous sommes conscients que le premier capital (et ici, ce n'est pas un gros mot, Monsieur Warmoes) de la Ville, nous en sommes conscients, c'est son personnel et ses qualités. C'est ce que nous souhaitons d'abord et avant tout préserver parce que c'est aussi la qualité de ce personnel qui génère la qualité des prestations pour notre population.*

*Vous avez raison, Monsieur Martin, et vous avez bien fait de rappeler qu'au terme d'Oxygène – mais j'aurais presque envie de dire, même dès aujourd'hui sans attendre le terme d'Oxygène – il n'y a pas que des espoirs à fonder sur la Région. Cela a peut-être été le propos que j'ai pu tenir parce qu'inévitablement, dans notre lasagne institutionnelle, les pouvoirs locaux sont de compétence régionale et donc c'est vers la Région que les villes et communes se tournent en premier lorsqu'il s'agit d'avoir des ballons d'oxygène.*

*Mais il n'y a pas photo, entre les niveaux de pouvoirs que sont la Région et le Fédéral, quant à identifier celui qui est le plus défaillant et je le dis clairement: c'est le Fédéral. La Région depuis quelques années, s'est évertuée à généralement prendre des mesures compensatoires. Le Fédéral, tous gouvernements successifs (mon propos n'est pas ici une tribune de la Chambre), le Fédéral aujourd'hui n'est clairement pas au rendez-vous des reports de charge qu'il impose sur le dos des communes. On espère bien qu'il y ait tôt ou tard un sursaut à cet égard.*

*La MB2, je vous le confirme, n'intègre pas l'augmentation des points APE puisque nous avons constitué notre exercice à un moment où le conclave budgétaire wallon n'était pas terminé et où cette nouvelle n'était pas intégrée. Tant mieux, cela viendra peut-être améliorer le profil du compte et ce sera évidemment intégré pour 2023.*

*Monsieur Damilot,*

*Pour répondre de manière précise à vos questions.*

*S'agissant de l'énergie: comme je l'ai dit dans mon propos introductif, le régime des contrats fixes dont nous bénéficions pour l'électricité et le gaz se termine en décembre. Effectivement, IDEFIN nous propose jusqu'à présent une formule mixte, un part fixe, un part variable, sans que l'on ne soit encore rassuré sur la portée ou la proportion.*

*Une réunion est fixée à mon agenda avec Ores, avec l'AIEG et avec IDEFIN dans les semaines qui viennent pour tenter de clarifier le régime auquel nous allons être soumis et dont nous allons pouvoir bénéficier l'année prochaine. A l'heure d'aujourd'hui, je n'ai pas plus de détails à pouvoir vous procurer.*

*Plus 5 millions d'euros, c'est effectivement le coût projeté actuellement par notre DGF pour l'année 2023, pour la seule année 2023.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

Intervention hors micro.

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*On passerait d'un coût énergétique de l'ordre de 3,5 millions, de mémoire, à un peu plus de 8,1 millions d'euros.*

*On est effectivement là dans une explosion de coûts extrêmement sensible.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

Intervention hors micro.

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Oui, dans le scénario que l'on connaît aujourd'hui.*

*Ce sont les projections qui ont été faites par le DGF mais évidemment, sans le blâmer, compte tenu de ce qui lui est aussi possible de projeter au regard du taux. Rien que le prix du gaz fluctue pas mal de semaine en semaine et rend parfois aussi vite obsolète une projection faite la semaine précédente.*

*Je dois souligner d'ailleurs que grâce déjà impulsée sous la précédente législature par l'Echevin Gavroy, quand il s'est agi de renouveler l'éclairage public, on a anticipé une démarche régionale plus globale. On a pu économiser de l'ordre de 1.600.000 € en frais d'éclairage public, grâce au passage au LED. Je n'ose imaginer ce que cela aurait été si on ne l'avait pas fait.*



*Le drame, c'est que l'explosion concomitante des prix de l'énergie ne permet pas de voir le plein bénéfice direct de cette économie en diminution de l'article budgétaire.*

*Deuxième question.*

*C'est une interrogation aussi posée par Monsieur Warmoes sur la non-augmentation de la facture des déchets.*

*Nous avons entendu, en conclusion du conclave budgétaire wallon, le Gouvernement indiquer qu'ils allaient neutraliser le surcoût pour la facture déchet, pour le coût-vérité. Sans qu'à cette heure où je vous parle, on ait de précision sur la modalité d'intervention régionale. J'ai pu lire une interview de la Ministre Tellier qui parlait qu'elle allait, auprès des différentes intercommunales de gestion des déchets, estimer le surcoût lié à la crise énergétique et compenser ce surcoût par un subventionnement direct de la Région à l'intercommunale. J'en déduis que c'est destiné à neutraliser alors le montant qui aurait normalement dû être augmenté et qui serait quémandé auprès des villes et communes et que, dès lors, par effet de dominos cascade, cela nous permette de garder une redevance, une taxe pour tout ce qui est déchet qui soit relativement inchangée.*

*Mais c'est une supputation. Je n'ai pas aujourd'hui d'information officielle sur la manière dont le Gouvernement entend procéder. Ce qui, je ne vous le cache pas, nous met d'ailleurs un peu dans l'embarras parce que nous nous trouvons contraints, dans les semaines qui viennent, de devoir arrêter – en vertu des obligations régionales – le coût-vérité à réclamer à la population (puisque nous devons le faire, de mémoire, pour le 15 novembre) et le communiquer à la Région parce que c'est sur cette base-là que nous pourrons réclamer aux citoyens l'année qui vient. On risque alors de devoir arrêter ce montant avec les paramètres d'aujourd'hui, c'est-à-dire en ce y compris l'indexation conséquente des coûts, faisant augmenter la facture potentielle des citoyens avant même de connaître la modalité d'intervention de la Région.*

*On va cheminer dans les semaines qui viennent et voir un peu comment cela va se passer mais là, c'est une vraie interrogation.*

*S'agissant des dividendes d'Ores, tout ce que l'on va pouvoir gratter, on va le gratter. Maintenant, que ce soient ceux d'Ores ou de l'AIEG, je dois reconnaître que nos espoirs sont inversement proportionnels à l'augmentation des coûts de l'énergie. Tout ce que l'on pourra mettre dans la maquette budgétaire, ce sera avec grand plaisir mais aujourd'hui, je suis comme vous dubitatif sur ce que pourra être à l'avenir le niveau de nos dividendes.*

*S'agissant enfin du second pilier de pension, je n'ai pas caché lors d'un échange dans ma Commission communale que le contexte d'aujourd'hui ayant particulièrement changé par rapport à celui de l'an dernier lorsque nous avons décidé de ne pas faire de second pilier et de développer des mesures pour le pouvoir d'achat, c'est que depuis lors on a été avisé que la plupart des grandes villes de Wallonie, y compris Liège et Charleroi, avaient finalement décidé de faire un second pilier. Ce qui veut dire que le nombre d'acteurs dans le panier, qui n'ont pas souscrit au second pilier, va se réduire et donc la facture de responsabilisation va se reporter sur un nombre petit d'acteurs, dont nous pourrions être, payant alors beaucoup plus cher que si d'autres villes et communes n'avaient pas non plus embrayé le pas.*

*Je ne cache pas qu'aujourd'hui, on va devoir rouvrir la réflexion. Le contexte étant changeant, on doit être agile et s'adapter et voir si au final, dans le contexte que l'on connaît désormais (et il est vrai que l'on ne pourra pas trancher d'ici la fin du mois d'octobre pour faire une analyse sérieuse et pas changer d'avis à l'aveugle), nous allons devoir analyser si oui ou non, finalement, il apparaît budgétairement plus intéressant ou pas de souscrire au second pilier et peut-être de revenir sur la décision que nous avons prise.*

*Ce qui, en transparence, amènerait une situation un peu cocasse: si l'on devait décider de mettre en œuvre le second pilier, j'imagine mal qu'on aille parallèlement dire au personnel que l'on revient alors à la valeur faciale du chèque-repas antérieure puisqu'elle a déjà été mise en œuvre cette année. Le seul élément de discussion potentiel, pour garder une soutenabilité des finances et au final préserver le personnel lui-même, je le rappelle, étant de voir alors quel sort on réserverait aux éco-chèques que l'on avait prévu de mettre en œuvre l'année prochaine. Ce sera déjà une partie de compensation parce que sinon, on ne va pas s'aider mutuellement*

*ni la Ville, ni son personnel à faire juste l'addition des coûts. Là, il faudra que l'on ait une réflexion qui s'ouvre mais à ce stade, le DGF travaille dessus.*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Décision avant la fin de l'année?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Oui, je pense qu'avant la fin de l'année, il faudra que l'on ait tranché sur la question du second pilier mais pas avant fin octobre.*

*Enfin, je n'oublie pas Monsieur Demarteau parce que j'ai aussi été sensible aux propos qu'il a tenus et qui avaient des échos de témoignages d'une jeunesse inquiète.*

*Si je reprends mot pour mot les propos de Claude Eerdeken, lorsque nous avons fait la conférence de presse entre les Bourgmestres de la Zone NAGE pour s'émouvoir du sort réservé aux pompiers, il a commencé son intervention en disant et paraphrasant Johnny: "Noir, c'est noir, il n'y a plus d'espoir".*

*Je pense que si le propos était de circonstance à la lumière des maquettes budgétaires, je m'efforce, avec mes collègues, à avoir un discours vérité public, ici en séance du Conseil communal, comme cela a été le cas lors du discours des Fêtes de Wallonie parce que je pense que nous devons faire face à la réalité et pas fuir la réalité. Nous avons le devoir de l'honnêteté et de la transparence plutôt que celui d'effets subversifs, poudre de Perlimpimpim et tout va bien, Madame la Marquise. Non. Nous avons aussi le devoir, comme mandataires publics, de continuer d'inspirer la jeunesse, de continuer d'être pour toutes les générations d'ailleurs, des porteurs d'avenir, de travailler sur l'espoir plutôt que sur la peur et de pouvoir, malgré le contexte, être animés par un esprit particulièrement combattif plutôt que tenté par le repli ou le déni.*

*Cet appel de la jeunesse et plus globalement de l'ensemble des générations, à voir des élus qui sont capables, en période de crise, d'être pétris d'accent churchillien, de pouvoir dire en vérité: "Oui, il y aura du sang et des larmes" mais voilà le cap et le chemin que nous allons suivre ensemble parce qu'il y aura un soleil au bout du tunnel, cela, c'est notre obligation aussi morale et notre devoir politique. C'est dans cet esprit-là que l'ensemble du Collège communal entend œuvrer dans les mois et années qui viennent, malgré la difficulté. La mer est houleuse mais on gardera le cap et on restera des faiseurs d'espoirs plutôt que des générateurs de peur auprès de notre jeunesse et de notre population.*

*Je vous remercie.*

*(Applaudissements dans l'assemblée).*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Sur ces belles phrases, qui sont encore ceux parmi vous qui souhaitent s'exprimer, répondre?*

*Monsieur Warmoes.*

*Monsieur Damilot?*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Je ne rappellerai pas le sort qui a été réservé à Churchill.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Il a perdu le scrutin qui a suivi.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Je rends la parole à Monsieur Warmoes.*

**M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:**

*Merci Madame la Présidente.*

*J'aime bien mon Bourgmestre quand il est combatif. Cela dépend pour quel combat.*

*Je vais être très bref, juste sur la question du personnel, Monsieur le Bourgmestre. Sans oublier naturellement le cadre bien précis dans lequel nous sommes et dans lequel vous devez travailler au niveau communal et pour ne pas répéter ce que j'ai dit, dans le cadre de décisions ou non-décisions des gouvernements fédéraux, wallons ou on pourrait même aller plus loin, de l'évolution de la géopolitique internationale et de la guerre en Ukraine, etc.*

*Je voulais d'abord vous remercier pour votre franchise, pour avoir donné votre vision sur la question de l'évolution du personnel.*

*Il y a des contradictions dans ce que vous avez dit. Vous en êtes conscient, j'en suis certain. D'une part, vous avez dit que le premier capital de la Ville, c'est le personnel. On y souscrit tout à fait, sans personnel, la Ville n'est rien. Juste redire mes craintes. Vous avez dit que pour éviter les licenciements, il faut agir sur le volume de l'emploi et vous avez mis en avant déjà un moindre remplacement des départs et donc indiquer que l'emploi ira à la baisse. On verra ce que cela donnera.*

*Vous avez insisté sur plus de mobilité mais de toute façon, cela me fait penser à l'exercice auquel la Province a été confrontée lorsque la Région l'a obligée à prendre une part plus importante dans le financement des Zones de secours. Nous étions bien contents au niveau communal mais la Province a dû avoir une réflexion sur ses missions – comme vous l'avez dit, les mêmes mots – sur ses activités, ses prestations. Cela veut dire que l'on va diminuer les services. C'est ce qui a été fait au niveau de la Province et vous allez devoir faire l'exercice, vouloir le faire, devoir le faire, je laisse les deux mots-là.*

*Qu'est-ce que vous voulez encore ou qu'est-ce que la Ville est encore amenée à assurer comme services et ce qu'elle ne saura plus assurer comme services?*

*Vous avez dit que certains services ou certaines activités sont faites par l'associatif ou par le non-marchand, par le secteur privé donc c'est toujours un report.*

*Juste redire ma crainte par rapport à cela et j'ai bien entendu et pris bonne note de ce que vous avez dit. On sera bien entendu particulièrement vigilant sur la manière dont cela va se dérouler au niveau de ces missions et de ces activités que la Ville assure aujourd'hui et dont nous assurons la pérennité. A voir.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Monsieur Martin, souhaitez-vous reprendre la parole par rapport à ce qui a été dit?*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Non.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Monsieur Damilot, vous avez terminé?*

**M. J. Damilot, Conseiller communal PS:**

*Intervention hors micro.*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Vous nous relancez?*

*(Rires dans l'assemblée).*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Normalement, c'est aux Conseillers à terminer, c'est pour cela que je pose la question.*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Vous êtes une grande présidente, merci beaucoup.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Voilà, merci beaucoup.*

*Sur ce, je crois que nous pouvons passer au vote.*

*Qu'en est-il pour le groupe PTB, Monsieur Warmoes?*

**M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:**

*Bien entendu, nous avons bien compris qu'il s'agit d'adaptation des chiffres à la réalité mais comme nous n'avons pas approuvé le budget initial, on ne va pas non plus approuver la modification de ce budget initial. On pourrait suivre deux logiques mais on va s'en tenir à cela, comme on l'a fait pour la MB1.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci.*

*Monsieur Demarteau, j'ai cru comprendre que votre groupe s'abstenait, c'est bien cela?*

**M. L. Demarteau, Chef de groupe DéFI:**

*C'est bien cela, Madame la Présidente.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci. Pour Les Engagés? C'est oui. Pour le groupe Ecolo?*

**Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo:**

*C'est oui également.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Pour le groupe MR?*

**Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR:**

*Oui, pas de problème.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Et pour le groupe PS?*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Nous nous abstiendrons.*

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Merci à vous.*

Vu les articles L1311-1 à L1331-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) portant notamment sur les règles en matière de budgets et de plans de gestion ;

Vu les articles L3131-1 et suivants du CDLD relatifs aux actes communaux soumis à la Tutelle d'approbation ;

Vu les articles L1124-40 et L1211-3 du CDLD relatifs respectivement à l'avis de légalité du Directeur financier et au rôle du Comité de Direction en matière budgétaire ;

Vu le décret du 27 mars 2014 modifiant certaines dispositions du CDLD et plus spécifiquement la disposition relative au dialogue social avec les instances syndicales prévoyant la mise en place d'une séance d'information sur les budgets, modifications budgétaires et comptes ;

Vu le Règlement Général de la Comptabilité Communale (RGCC) du 05 juillet 2007 et plus particulièrement ses articles 7,10 et 12 ;

Vu les circulaires des 23 et 30 juillet 2013 relatives aux mesures prises par l'Union européenne dans le cadre du contrôle, de la publicité des données budgétaires et comptables et à la traduction de celles-ci par les pouvoirs locaux selon les normes SEC 95 ;

Vu la circulaire ministérielle du 13 juillet 2021 relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2022 ;

Vu le plan de gestion actualisé pour les exercices 2023 à 2027, présenté au Centre régional d'Aide aux Communes (CRAC) le 09 décembre 2021 et adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021, sur lequel l'Autorité de tutelle n'a pas encore donné d'avis ;

Vu le budget initial 2022 adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021 tel qu'approuvé par le Ministre des Pouvoirs locaux en date du 24 janvier 2022 ;

Vu les modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n°1 adoptées par le Conseil communal en sa séance du 28 juin 2022 telles que réformées par le Ministre des Pouvoirs locaux en date du 22 juillet 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à diverses adaptations de crédits de recettes et de dépenses, tant aux services ordinaire qu'extraordinaire ;

Considérant que le fonds de réserve ordinaire s'élève après cette 2ème modification budgétaire à 4.444.175,74 €, soit un montant équivalent à la MB1-2022 réformée ;

Considérant que les provisions s'élèvent après cette 2ème modification budgétaire à 33.479.247,41 €, soit un montant en augmentation de 19.989.844,79 € par rapport à la MB1-2022 réformée ;

Vu la note budgétaire du Département de Gestion financière;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en application de l'article L1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 03 octobre 2022;

Vu le rapport de la Commission budgétaire relative à l'article 12 du RGC;

Considérant que le Comité de Direction a été consulté sur le projet de modifications budgétaires en date du 02 septembre 2022 ;

Attendu qu'il sera veillé au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du CDLD ;

Considérant qu'en accord avec les instances syndicales, lors du Comité de Concertation du 17 décembre 2014, il a été décidé que la transmission des budgets, modifications budgétaires et comptes, accompagnés de leurs notes explicatives, vaudrait information au sens de la disposition relative au dialogue social prévue par le CDLD ;

Considérant que les documents à destination des organisations syndicales seront transmis par le Département des Ressources humaines le lendemain du Conseil communal, soit le 19 octobre 2022 ;

Considérant, par ailleurs, que le point sur le budget, les modifications budgétaires ou le compte serait systématiquement porté à l'ordre du jour du plus prochain Comité de Concertation, soit le 25 novembre 2022 ;

Sur proposition du Collège communal du 04 octobre 2022,

- Arrête les modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n°2 de l'exercice 2022 dont les résultats se présentent comme suit :

Service ordinaire	Montant
Recettes de l'exercice propre	+ 237.284.746,82 €
Dépenses de l'exercice propre	- 236.481.028,01 €
	-----
Résultat de l'exercice propre	+ 803.718,81 €
Résultat des exercices antérieurs	- 235.569,75 €
Prélèvements vers fonds de réserve ordinaire	- 568.149,06 €
Prélèvements sur fonds de réserve ordinaire	0,00 €
	-----
Résultat global ordinaire :	0,00 €
Service extraordinaire	Montant
Recettes de l'exercice propre	+ 122.442.753,38 €
Dépenses de l'exercice propre	- 115.257.233,10 €
	-----
Résultat de l'exercice propre	+ 7.185.520,28 €
Résultat des exercices antérieurs	+ 3.706.074,01 €
Prélèvement vers fonds de réserve extraordinaire	- 24.086.838,57 €
Prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire	+ 13.195.244,28 €
	-----
Résultat global extraordinaire :	0,00 €

- Charge le D.G.F. de transmettre la délibération du Conseil communal et ses annexes au SPW Intérieur et Action sociale, au CRAC et au Ministre des Pouvoirs locaux.
- Charge le D.R.H. de transmettre les documents relatifs à cette deuxième modification budgétaire de l'exercice 2022 aux organisations syndicales. (\*)

(\*) La délibération a été réformée par Arrêté ministériel du 21 novembre 2022.

- La Directrice générale,

- L. LEPRINCE

- Le Bourgmestre,

- M. PREVOT

## **DEPARTEMENT DES SERVICES D'APPUI**

### **MARCHES PUBLICS - FOURNITURES ET SERVICES**

#### **2. Acquisition d'un SAN, Storage Area Network: marché conjoint - accord**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1222-7 et L3122-2,4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36, l'article 2, 6° et 7°a (le pouvoir adjudicateur réalise des activités d'achat centralisées pour l'acquisition de fournitures ou services destinés à des adjudicateurs) et son article 47 "§ 1er ("un pouvoir adjudicateur peut acquérir des fournitures et/ou des services auprès d'une centrale d'achat proposant les activités d'achat centralisées ..." et § 2 "un pouvoir adjudicateur qui recourt à une centrale d'achat est dispensé de l'obligation d'organiser lui-même une procédure de passation...");

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Considérant que la Ville de Namur doit procéder au remplacement de son SAN (Storage Area Network) pour garantir le bon fonctionnement informatique mais également pour des raisons de sécurité;

Attendu que l'insuffisance actuelle d'effectifs des services IT n'a pas permis une anticipation de celui-ci;

Vu le rapport du Service Infrastructure Informatique du 03 octobre 2022 relatif à cette acquisition et au caractère urgent aux fins de garantir le bon fonctionnement informatique proposant de profiter des conditions obtenues par la centrale d'achat de la Chancellerie du Premier Ministre dans son marché n°IT18076;

Attendu que le type de matériel proposé est parfaitement compatible avec les actuelles installations informatiques communales pour pouvoir s'intégrer sans surcoûts complémentaires;

Attendu que les synergies entre la Ville et le CPAS ont été renforcées par le décret du 19 juillet 2018;

Attendu qu'une synergie entre la commune et le CPAS est notamment définie comme une volonté commune et partagée de gérer ou réaliser une action, ensemble, ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'une action en vue d'opérer des économies d'échelle, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficacité du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun ;

Attendu que le rapport des synergies 2021 rappelle notamment qu'au niveau de la gestion informatique, une réflexion sur une stratégie informatique concertée se met en place, notamment dans le cadre d'appels à projets subsidiés ;

Attendu que, dans ce cadre et dans le but d'opérer des économies d'échelle et d'accroître l'efficacité organisationnelle, il apparaît opportun de recourir à l'expertise du CPAS et de leur confier le marché d'acquisition d'un SAN pour les installations informatiques de la Ville;

Attendu que les collaborations entre services informatiques ont été abordées lors de la dernière réunion conjointe des Comités de direction de la Ville et du CPAS qui s'est tenue le 9 septembre dernier;

Attendu que ces collaborations devront encore s'accroître à l'avenir;

Vu le courriel du Responsable du Département Achats et Patrimoine du CPAS établi en date du 03 octobre 2022 confirmant l'accord du CPAS de piloter le processus administratif d'acquisition (lancement de la procédure et attribution, la Ville de Namur restant compétente en ce qui concerne l'exécution de celui-ci);

Considérant que ce projet figure dans l'annexe 14, sous le libellé « Informatique - Infrastructure»;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 196.000,00 € HTVA (237.160,00 € 21% TVAC);

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 03 octobre 2022;

Sur proposition du Collège communal du 04 octobre 2022;

Décide de:

- marquer son accord sur le projet d'acquisition d'un SAN pour les services informatiques et le montant estimé de ce marché s'élève à 196.000,00 € HTVA (237.160,00 € 21% TVAC);
- recourir à un marché conjoint avec le CPAS par l'intermédiaire de la centrale d'achat de la Chancellerie du Premier Ministre dans son marché n°IT18076.

La dépense d'un montant estimé à 196.000,00 € HTVA (237.160,00 € 21% TVAC) sera imputée sur l'article 135/742-53-20220014 du budget extraordinaire de l'exercice en cours et sera financée par emprunt.

### **POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL**

#### **3. Néant**

**Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:**

*Pour le point 3, il n'y a pas eu de point inscrit à la demande des membres du Conseil.*

*J'en arrive donc aux questions orales d'actualité? Non.*

*Il semblerait alors que je puisse conclure cette séance publique du Conseil communal, vous remercier pour votre attention et pour tous les échanges qui ont pu être réalisés.*

*Bien sûr, tous ceux qui sont intervenus, n'oubliez pas d'envoyer vos interventions à la cellule Conseil pour leur faciliter le travail.*

*Merci beaucoup et rendez-vous au mois de novembre.*

La séance est levée à 22h45.

La Directrice générale,



L. Leprince

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,



M. Prévot